



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/52/L.2/Add.6
13 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005
Point 8 b) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

Tenue au Palais des Nations
du 3 au 14 octobre 2005

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

| | | |
|--|---|--|
| Coordonnateur de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien | Pakistan pour le Groupe asiatique | Jordanie |
| Palestine | Royaume-Uni pour l'Union européenne et les pays en | Chine |
| République démocratique du Congo pour le Groupe des 77 et la Chine | voie d'adhésion – Roumanie et Bulgarie | République islamique d'Iran |
| Égypte pour le Groupe africain | Israël | Japon |
| | États-Unis | Tunisie |
| | Indonésie | Bénin pour les pays les moins avancés |
| | | Ligue des États arabes |

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée au plus tard le **mardi 18 octobre 2005** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5654

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RAPPORT SUR L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Le **Coordonnateur de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien** a présenté le «Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/52/2). Il a dit que la CNUCED pouvait, en tant qu'organisation, être fière et satisfaite en voyant son programme devenir un élément essentiel et reconnu de l'aide internationale à la Palestine. Les progrès constants réalisés par la CNUCED pour apporter une assistance technique opportune, ciblée, pertinente et efficace au peuple palestinien étaient résumés dans ce rapport. Les conséquences néfastes persistantes de cinq années de crise et des conditions de guerre auxquelles était soumis le territoire palestinien occupé y étaient étudiées. Des orientations y étaient également formulées au sujet du double processus de réforme de l'économie palestinienne et de création des institutions économiques d'un État palestinien, tel qu'envisagé dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui avait marqué un tournant. Le Coordonnateur a dit que le rapport présenté montrait comment le secrétariat avait à la fois effectué des travaux de recherche rigoureux axés sur le développement et mené à bien une coopération technique ciblée et efficace avec l'appui consensuel de tous les États membres de la CNUCED.

2. Même si la récession économique, amorcée en 2000, semblait avoir touché le fond, le rapport du secrétariat présentait des faits importants sur la situation économique du peuple palestinien qui découlaient d'une lutte et d'une occupation prolongées, dont le Coordonnateur a illustré les aspects les plus frappants. La réalité du terrain incitait certainement à réfléchir lors de l'élaboration des futures politique économique et stratégie de développement, car l'économie palestinienne souffrait manifestement de distorsions et de déséquilibres qu'aucun programme traditionnel de réforme économique ou de libéralisation du commerce ne serait en mesure de corriger. Dernièrement, l'Autorité palestinienne et la communauté internationale avaient arrêté des critères de réforme économique à court terme qui, dans le seul domaine de la gouvernance économique, faisaient appel à des pouvoirs et à des moyens qui étaient généralement l'apanage d'États souverains. Si ces réformes pouvaient créer les conditions de l'instauration d'un État palestinien viable, on était en droit de se demander si elles devaient être considérées comme des conditions préalables à la création d'un État. Le rapport préconisait donc l'adoption d'un

programme de réformes pour la création d'un État et de réduction de la pauvreté qui devrait reposer sur une large participation des différents acteurs et axer la politique commerciale sur le développement au lieu de faire du commerce l'objectif de la stratégie de développement.

3. Depuis la rédaction de ce rapport, des faits nouveaux importants s'étaient produits, Israël s'étant unilatéralement retiré de Gaza. Cette décision audacieuse et cruciale avait été bien accueillie par toutes les parties et considérée comme un tournant, Israël ayant pour la première fois détruit des colonies dans le territoire occupé. La Banque mondiale avait été la première, au sein de la communauté internationale, à s'efforcer d'optimiser les avantages qui pouvaient en découler, avec l'appui discret de la CNUCED et de la plupart des autres organisations. Toutefois, les conditions nécessaires à ce que ce retrait profite à la fois à Israël et à la Palestine ne semblaient pas encore être réunies. La CNUCED pouvait seulement ajouter sa voix à celles de ceux qui espéraient voir les retombées économiques positives du retrait se concrétiser dans le territoire occupé, afin que les deux parties puissent dialoguer de manière constructive et renouer avec le processus de paix.

4. Le Coordonnateur a aussi examiné les succès les plus pertinents remportés grâce à l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, qui continuait de se développer malgré les ressources insuffisantes qui étaient allouées aux fonctions d'appui central et qui étaient nécessaires pour accélérer l'assistance au peuple palestinien, comme cela avait été demandé à Bangkok et à São Paulo. À moins que des mécanismes plus prévisibles ne soient prochainement trouvés pour fournir des ressources suffisantes à ce programme, conformément à la décision adoptée à la onzième session de la Conférence, le secrétariat serait contraint de limiter le niveau et la portée de ses activités en 2006, malgré sa volonté de les développer et de les approfondir. Le Coordonnateur a souligné que la contribution concrète de la CNUCED aux efforts palestiniens de création d'institutions et d'édification d'un État par le biais de projets tels que la mise en place d'un conseil de chargeurs palestiniens (PSC), l'appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME) (Empretec), la modernisation et l'automatisation douanières (SYDONIA) et les préparatifs en vue de l'obtention par la Palestine du statut d'observateur à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans les travaux menés dans ces domaines et dans d'autres, le secrétariat s'efforcerait de répondre aux besoins et de tenir compte des spécificités des Palestiniens, en consultation étroite avec la Palestine. En conclusion,

le Coordonnateur a dit que, pour le prochain exercice biennal, l'appui de tous les États membres de la CNUCED à ce programme d'assistance était indispensable afin de maintenir le consensus qui s'était dégagé sur cette question et de mobiliser les ressources extrabudgétaires voulues.

5. Le représentant de la **Palestine** a remercié le secrétariat de son rapport et de son introduction ainsi que de son assistance au peuple palestinien. Il était confiant que, sous la direction du nouveau Secrétaire général, la CNUCED serait à même d'obtenir de nouvelles ressources provenant du budget ordinaire ou de sources extrabudgétaires pour accroître l'assistance au peuple palestinien. L'Autorité palestinienne avait la tâche ardue de relancer l'économie tout en élaborant des stratégies de développement efficaces pour juguler la montée du chômage et de la pauvreté. Cela était d'autant plus difficile que l'élaboration d'un plan stratégique rationnel s'avérait complexe compte tenu de la faiblesse du cadre institutionnel, de la durée de l'occupation et des lacunes inhérentes au Protocole économique de Paris. La Palestine devait ainsi faire face à une économie politique de dépendance forcée et à des conditions de guerre imprévisibles.

6. La nouvelle direction du peuple palestinien s'était engagée dans un processus de reconstruction des institutions et d'une économie délabrée. Ce processus comportait un triple volet: lancer une réforme politique et économique, qui impliquait le renforcement des partenariats public-privé; redynamiser un outil économique en contraction en élaborant des politiques favorables aux pauvres qui multipliaient les opportunités économiques et réduisaient la vulnérabilité; accroître la productivité des secteurs économiques en difficulté et élaborer des politiques rationnelles conduisant à la croissance et au développement.

7. Le développement du secteur privé exigeait un cadre favorable et des politiques visant à obtenir les bons résultats économiques nécessaires à une croissance soutenue. Cet objectif avait été atteint dans d'autres pays où l'État était fort et souverain et avait la capacité politique de réglementer l'économie. Il était irréaliste de réformer avant d'avoir un État dans le cas de la Palestine car la réforme était un processus long qui, pour être efficace, exigeait non seulement de la volonté politique, mais aussi la souveraineté. La réforme était un impératif national et était menée selon un mode participatif; mais considérer qu'elle était une condition préalable à la création d'un État revenait à méconnaître la configuration politique dans laquelle les institutions palestiniennes fonctionnaient. La politique d'occupation d'Israël avait dicté les contours de

l'économie palestinienne, qui était forcée de fonctionner sur un territoire hétérogène et dont la superficie diminuait.

8. Les activités intenses de colonisation israélienne en Cisjordanie, en particulier dans Jérusalem-Est occupée et aux alentours, compromettaient les objectifs nationaux palestiniens et mettaient en péril la solution «deux États» consacrée dans la feuille de route que la communauté internationale avait approuvée. De telles politiques et pratiques israéliennes avaient des conséquences économiques néfastes car elles avaient coupé des liens au sein du marché intérieur et empêché l'accès aux marchés régionaux et internationaux qui, les uns comme les autres, étaient essentiels pour promouvoir le commerce et une croissance économique axée sur l'exportation. Une illustration des obstacles israéliens au développement palestinien était l'impact du mur de séparation et des activités des colons sur le secteur agricole. Les terres annexées pour la construction du mur étaient les plus fertiles de Cisjordanie et les restrictions imposées au transport des produits avaient réduit l'accès aux marchés et renchéri les coûts de transaction jusqu'à des niveaux insupportables.

9. En outre, le Protocole de Paris, qui, dans les faits, avait institutionnalisé la politique israélienne de transformation de l'économie palestinienne, depuis l'occupation de 1967, en une économie dirigée sous son contrôle, avait aussi joué un rôle dans la fragilisation et l'accentuation de la dépendance de l'économie palestinienne. Dans un cadre aussi défavorable sur lequel le Gouvernement palestinien n'avait aucune prise, même les politiques les plus rationnelles, efficaces et judicieuses de réduction de la pauvreté ne pouvaient pas facilement atteindre les résultats souhaités. Malgré l'euphorie de courte durée qui avait suivi le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza et la destruction des colonies israéliennes, Gaza continuait d'être sous occupation israélienne et constituait la plus grande prison à ciel ouvert du monde, avec 1,3 million de Palestiniens enfermés au milieu de décombres et d'infrastructures délabrées. Les frontières, l'espace aérien et la mer continuaient d'être contrôlés par Israël et l'insistance de cette dernière à contrôler le mouvement des personnes et des marchandises à la frontière entre la Palestine et l'Égypte était une preuve évidente de la détermination de la puissance occupante à maintenir l'économie palestinienne sous son joug.

10. En conclusion, l'observateur a dit que, si les pays en développement qui avaient conquis leur indépendance il y a plusieurs dizaines d'années avaient rencontré de grandes difficultés à

se développer, le peuple palestinien, qui avait souffert de l'occupation israélienne prolongée, devait relever un double défi: atténuer les dégâts causés par cette occupation tout en s'efforçant de se développer. La Palestine était reconnaissante de toutes les formes d'assistance et d'appui destinées à atténuer les conséquences graves de l'occupation israélienne. Toutefois, le meilleur moyen d'aider le peuple palestinien était d'inciter Israël à mettre un terme à son occupation.

11. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a remercié le secrétariat de son précieux rapport qui non seulement présentait les activités d'assistance technique de la CNUCED, mais renfermait aussi une analyse détaillée de l'économie palestinienne ravagée par la guerre, des distorsions causées par des années d'occupation et de dépendance à l'égard de l'économie israélienne et des difficultés résultant de cinq années de restrictions. Il a noté que, malgré la situation extrêmement difficile et la priorité accordée par les donateurs aux secours, des progrès sensibles avaient été réalisés dans l'assistance technique de la CNUCED à la Palestine. Il a rappelé le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo, et a demandé instamment au Conseil de continuer à soutenir les activités judiciaires que la CNUCED menait à l'appui des efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour créer un futur État.

12. Le représentant a noté la situation défavorable à laquelle le peuple palestinien devait faire face et a souligné un certain nombre de problèmes que les dirigeants palestiniens devaient résoudre, notamment: la perte d'un tiers des gains socioéconomiques entre 1999 et 2004; la montée de la pauvreté, 61 % des ménages palestiniens vivant en dessous du seuil de pauvreté; la diminution des capacités de production; la dépendance accrue à l'égard des importations, en particulier en provenance d'Israël; le maintien d'un taux d'absorption intérieure élevé; et la préférence pour la consommation au détriment de l'investissement.

13. Le représentant soutenait la recommandation formulée dans le rapport en faveur d'une approche axée sur le développement reposant sur le consensus national et d'une réforme économique et commerciale visant à réduire la pauvreté, en vue d'assumer les responsabilités d'un État. Les efforts de reconstruction et de développement devraient porter sur le long terme. Toutefois, la marge d'action extrêmement limitée dont disposaient les décideurs ne permettait pas de surmonter ces difficultés. À cet égard, le représentant a demandé que l'Autorité palestinienne bénéficie d'une marge d'action suffisante pour élaborer sa propre politique

économique en vue de la création d'un État tout en veillant à ce que ses objectifs immédiats et stratégiques soient cohérents. Il partageait l'idée, contenue dans le rapport, selon laquelle l'Autorité palestinienne pourrait tirer parti de l'expérience des pays d'Asie de l'Est et d'autres régions qui avaient réussi à enregistrer une croissance rapide dans un contexte de crise politique et de conflit. En conclusion, il soutenait sans réserve l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, qui était conforme aux mandats de Bangkok et de São Paulo, et a demandé au Conseil de solliciter l'allocation de ressources suffisantes à ce programme afin de pouvoir apporter une assistance efficace à l'Autorité palestinienne dans le processus amenant à la création d'un État, dans le cadre de la solution «deux États».

14. La représentante de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souscrit à la Déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Elle a appuyé sans réserve la création d'un État palestinien conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et a souligné la nécessité impérieuse de mettre en place les institutions indispensables à son bon fonctionnement. Elle a estimé que, comme il était dit dans le rapport, l'Autorité palestinienne avait déjà pris des mesures concrètes en matière de gouvernance économique et que les tâches fixées par la communauté internationale et l'Autorité palestinienne elle-même étaient pour le moins ambitieuses, surtout compte tenu de la détérioration de la situation économique après cinq années d'opérations israéliennes et près de 40 ans d'occupation et de dépendance.

15. La représentante s'est déclarée satisfaite des progrès sensibles enregistrés dans la mise en œuvre du programme d'assistance technique de la CNUCED à l'Autorité palestinienne, malgré des conditions extrêmement difficiles sur le terrain et la priorité accordée aux secours par les donateurs. Il importait donc que les membres du Conseil appuient les activités judicieuses de la CNUCED qui soutenaient les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour renforcer les institutions indispensables au futur État. D'où, comme il était préconisé dans le Consensus de São Paulo, la nécessité de disposer de ressources suffisantes, à la fois pour continuer de renforcer l'assistance technique sur le terrain et pour financer l'administration du programme par le secrétariat à Genève. La représentante a souligné que les ressources allouées étaient encore insuffisantes.

16. Les difficultés découlant de la crise actuelle étaient accentuées par la marge d'action extrêmement limitée dont disposait la direction palestinienne pour faire sortir l'économie d'une

régression qui semblait sans fin. La représentante a appelé la communauté internationale à doter l'Autorité palestinienne de ce dont elle avait besoin pour extraire l'économie de cette impasse. Elle a souscrit à l'affirmation, contenue dans le rapport, selon laquelle l'économie palestinienne souffrait de distorsions créées par des années de destruction et des décennies d'occupation et d'un développement déséquilibré qui servait essentiellement les intérêts de la puissance occupante. Pour que les réformes ou le régime commercial aient un impact notable, ces distorsions devaient d'abord être corrigées. La représentante partageait aussi le point de vue exprimé dans le rapport, selon lequel la direction palestinienne avait besoin de jouir des pouvoirs qui étaient généralement ceux d'États souverains pour surmonter des obstacles qui pourraient contribuer à rendre possible un État palestinien viable. Toutefois, elle se demandait si cela devait être considéré comme une condition préalable à la création d'un État.

17. La représentante a mis l'accent sur la capacité du secrétariat de répondre aux besoins futurs des Palestiniens, comme le démontrait le développement constant de son programme d'assistance technique. Celui-ci avait permis au peuple palestinien d'établir les «faits sur le terrain», à la fois institutionnels et irréversibles, dont avait besoin le futur État palestinien souverain. La représentante mettait en garde contre l'insuffisance persistante des ressources allouées aux fonctions centrales d'appui du Groupe chargé de l'assistance au peuple palestinien depuis 2004, qui risquait de compromettre le bon fonctionnement et les résultats satisfaisants du programme. La CNUCED continuait de fonctionner avec des ressources restreintes, ce qui portait atteinte à sa capacité de mettre en œuvre les mandats de Bangkok et de São Paulo. En outre, la situation sur le terrain et les restrictions israéliennes à la mobilité et à l'accès du personnel de la CNUCED, du personnel chargé des projets et des consultants continuaient de limiter la portée et le rythme des activités d'assistance technique. La représentante a conclu en disant que tous les États membres concernés de la CNUCED devraient s'employer, avec le secrétariat, à trouver les ressources dont, selon le consensus de São Paulo, la CNUCED avait besoin pour accroître son assistance au peuple palestinien.

18. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et a exprimé l'inquiétude de son groupe au sujet de la dégradation des conditions de vie dans le territoire palestinien occupé.

19. Même si la CNUCED avait obtenu des succès dans son assistance à la Palestine, le fait restait que l'économie de la Cisjordanie et de Gaza s'était contractée de 15 % par rapport à 1999 et que la pauvreté continuait d'augmenter, près des deux tiers des ménages palestiniens vivant sous le seuil de la pauvreté et un tiers dans l'extrême pauvreté. Beaucoup restait donc à faire. Le représentant a évoqué les mesures importantes adoptées par l'Autorité palestinienne en matière de gouvernance économique. Il importait d'appuyer les efforts ainsi déployés pour permettre l'élaboration et l'application de politiques de développement qui tenaient pleinement compte de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs de développement du Millénaire. Cette tâche serait redoutable, surtout compte tenu des conditions qui avaient conduit, dans le rapport, à caractériser la Palestine d'économie ravagée par la guerre.

20. Par conséquent, le Groupe asiatique préconisait, lui aussi, l'adoption d'un programme de réforme pour la création d'un État et de réduction de la pauvreté axé sur une participation la plus large possible des acteurs concernés, afin de veiller à ce que les pauvres soient bien ciblés et que les partenariats entre secteur public et secteur privé soient renforcés. En outre, les efforts de restructuration économique et le projet de création d'un État devraient reposer sur la définition d'objectifs quantitatifs assortis de délais, le soutien des secteurs économiques viables, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. L'expérience des pays asiatiques en matière d'édification d'une nation et de développement pourrait fournir des enseignements utiles sur les meilleures pratiques susceptibles d'être prises en compte dans l'élaboration et dans l'application des politiques.

21. En conclusion, le représentant a noté l'importance de mettre en œuvre pleinement les dispositions du Consensus de São Paulo, notamment dans les domaines relevant du point de l'ordre du jour examiné. À cette fin, il fallait que le secrétariat dispose des ressources et de l'appui nécessaires non seulement pour ses activités d'assistance technique, mais aussi pour l'analyse des politiques qui pourraient être pertinentes dans l'optique du développement de l'économie palestinienne, en particulier concernant la mise en œuvre de la notion de marge d'action. Le représentant attendait avec intérêt les travaux que la CNUCED poursuivrait dans ce domaine et les résultats concrets du renforcement de l'économie palestinienne et de l'élaboration d'une politique de développement.

22. Le représentant du **Royaume-Uni**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion – Roumanie et Bulgarie**, a souscrit à la recommandation du secrétariat de faire reposer les efforts de développement palestiniens sur une politique commerciale fondée sur le développement et non sur une stratégie de développement fondée sur le commerce. Il s'est félicité de l'assistance et de l'appui persistants de la CNUCED au peuple palestinien malgré les contraintes budgétaires et a remercié le personnel de son travail.

23. L'UE avait accru son assistance financière au peuple palestinien pour la porter à 240 millions d'euros par an, dont 60 millions étaient alloués à la revitalisation de l'économie et à la création des institutions nécessaires à la promotion de la croissance. En 2005, l'UE avait aussi affecté 703 000 euros aux activités d'assistance technique de la CNUCED, notamment à la mise en place d'un conseil de chargeurs palestiniens et à l'extension du Système douanier automatisé de la CNUCED à la frontière entre Gaza et l'Égypte.

24. La représentante d'**Israël** a pris note du rapport établi par le secrétariat sur l'assistance au peuple palestinien et dit qu'Israël soutenait les importants travaux que la CNUCED consacrait au renforcement des capacités et à l'assistance technique. Toutes les activités auxquelles la CNUCED s'employait pour aider le peuple palestinien jouaient un rôle décisif dans la mise en place d'une économie viable et compétitive et d'institutions économiques développées, ce qui était dans l'intérêt des Palestiniens comme des Israéliens.

25. Toutefois, Israël continuait de demander, sans avoir reçu de réponse jusqu'à présent, pourquoi un point précis de l'ordre du jour était consacré à cette question et pourquoi un débat spécial était consacré à l'économie palestinienne, mais non à d'autres situations économiques de la région qui n'étaient pas plus favorables et auraient tout à gagner de l'attention de la CNUCED. Si le rapport avait réellement porté sur les activités que la CNUCED avaient entreprises au titre du mandat qui lui est propre, à savoir renforcer les capacités dans le domaine du commerce et du développement, Israël aurait pu souscrire au rapport de la présente année, comme d'autres membres de la CNUCED. Malheureusement, ses auteurs avaient choisi une fois encore – et même davantage que d'habitude – de présenter un rapport politique étroit et partial. Accordant tant d'attention au passé, le rapport n'était pas pertinent puisqu'il ne prenait pas en compte l'initiative sans précédent prise par Israël de se retirer de la bande de Gaza. La fin du contrôle

israélien sur Gaza permettait aux Palestiniens de développer leur économie et de construire une société pacifique, respectueuse des lois, transparente et démocratique.

26. Avant même le retrait de Gaza, il y avait eu des signes indiquant que la situation économique palestinienne avait commencé de s'améliorer. Le rapport de la CNUCED notait qu'en 2003 des indicateurs économiques comme le PIB et le PIB par habitant s'étaient améliorés, mais affirmait ensuite que cette amélioration avait été suivie d'un déclin l'année suivante. Or, contrairement à ce qui était indiqué dans ce rapport, la Banque mondiale et le Bureau palestinien de statistique avaient indiqué que la croissance économique s'était poursuivie en 2004 et au début de 2005. Le rapport faisait référence aux «années les plus fastes» de l'économie palestinienne – c'est-à-dire, la période 1994-1999 – par opposition aux «années les plus sombres», celles qui s'étaient écoulées depuis 2000. Toutefois, il ne disait rien de la cause évidente de ce fléchissement, à savoir la décision inconsidérée prise par les dirigeants palestiniens à l'époque d'entraîner la région dans un cycle turbulent de violence. La représentante était certaine que si la terreur palestinienne cessait aujourd'hui, cela permettrait à l'économie palestinienne de se rétablir et de connaître une croissance exponentielle. Même dans une situation grave sur le plan de la sécurité, Israël avait fait tout son possible pour préserver les bases d'une vie civile. Israël avait notamment permis à des dizaines de milliers de Palestiniens de venir chaque jour en Israël pour y travailler, y avoir des activités commerciales ou recevoir des soins médicaux.

27. Tout au long des années, Israël avait réaffirmé son soutien au renforcement de l'économie palestinienne et s'était félicité des activités par lesquelles la CNUCED contribuait à la poursuite de cet objectif. Toutefois, la CNUCED ne rendait pas service aux Palestiniens en présentant une image incomplète des faits ou en blâmant une seule partie tandis qu'elle exonérait l'autre. Alors même que le rapport préconisait des réformes au sein de l'Autorité palestinienne, il évitait les questions cruciales comme la corruption, l'existence de monopoles, le manque de transparence et l'absence d'un environnement favorable. De plus, le rapport critiquait l'accord commercial conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne, et n'en mentionnait pas les nombreux aspects positifs dont les Palestiniens tiraient avantage, tels que stabilité des prix et recouvrement efficace des impôts et de la TVA. Cet accord avait été conclu après des négociations bilatérales intensives et ne pouvait être modifié ou révisé que si les deux parties en convenaient.

28. Pour conclure, la représentante a dit que malgré les nombreuses contradictions que présentait le rapport, il fallait prêter attention aux activités et aux programmes de la CNUCED, et non aux aspects politiques et déséquilibrés du rapport lui-même. Elle espérait que la CNUCED continuerait de s'attacher à s'acquitter de son mandat tel qu'il était énoncé dans le Consensus de São Paulo adopté en 2004 et que le rapport de l'année suivante serait consacré à ses activités et projets opérationnels. Israël était fermement convaincu que les activités de renforcement des capacités et la coopération technique constituaient le meilleur moyen d'exercer la plus grande influence sur le développement économique, et la représentante a conclu en disant qu'Israël était disposé à agir avec les Palestiniens pour l'amélioration de leur économie.

29. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que le retrait historique d'Israël de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie constituait un pas vers une solution pacifique du conflit. Les États-Unis travaillaient avec les deux parties, ainsi qu'avec la communauté internationale, à poursuivre l'objectif de deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La représentante a remercié le secrétariat de sa présentation du point de l'ordre du jour ainsi que du rapport lui-même, qui indiquait clairement les difficultés auxquelles se heurtait le développement économique de la Palestine. Elle a souligné que la priorité était de ramener l'économie palestinienne sur la voie d'une croissance durable, et indiqué que les États-Unis étaient le donateur le plus important pour la Cisjordanie et Gaza, avec une aide de plus de 253 millions de dollars É.-U. pendant l'exercice budgétaire 2003. Pour l'exercice 2005, le soutien des États-Unis se chiffrait à 225 millions de dollars É.-U., dont 50 millions d'assistance directe à l'Autorité palestinienne pour la reconstruction de Gaza. Pour 2006, la demande se chiffrait à 150 millions de dollars.

30. Les États-Unis poursuivaient avec les parties et avec le Quartet des consultations approfondies portant sur des questions liées au passage des frontières, à la liaison entre Cisjordanie et Gaza, aux obstacles à la circulation en Cisjordanie et à l'aéroport/port maritime de Gaza. L'établissement d'un État palestinien exigeait que l'Autorité palestinienne s'attache davantage à lutter contre la corruption, à assurer la transparence et à faire respecter l'obligation de rendre compte, ainsi qu'à restaurer l'ordre public. Tant Israël que les Palestiniens avaient des obligations en vertu de la «feuille de route»: l'Autorité palestinienne devait faire face au problème de la violence, démanteler l'infrastructure terroriste et rationaliser ses forces de

sécurité; et Israël devait démanteler les avant-postes non autorisés et mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement. La représentante a souligné l'importance, pour les progrès futurs, de la coopération et de l'assistance régionales et internationales, dans lesquelles la CNUCED avait un rôle à jouer dans le cadre de l'assistance au peuple palestinien. Elle a conclu en disant que le secrétariat faisait du bon travail dans des conditions difficiles.

31. Le représentant de l'**Indonésie** s'est associé aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et du Groupe asiatique et de la Chine et s'est félicité du rapport du secrétariat sur l'économie palestinienne. Les faits nouveaux dont le territoire palestinien occupé avait été le théâtre, notamment le retrait unilatéral d'Israël, n'avaient pas permis l'émergence d'un environnement favorable à l'amélioration de l'existence du peuple palestinien. La communauté internationale devait prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux constantes hostilités qui se produisaient sur le territoire, afin de donner au peuple palestinien une chance d'améliorer ses conditions d'existence. Le représentant a noté que la CNUCED continuait d'apporter son assistance au peuple palestinien alors même que les ressources extrabudgétaires dont elle disposait étaient insuffisantes, ce qui entravait les efforts déployés pour mettre en œuvre les mandats donnés à Bangkok et à São Paulo.

32. L'économie palestinienne apparaissait de plus en plus dépendante d'Israël; cela ressortait du fait que le renforcement par Israël des restrictions à la mobilité, et la politique systématique de bouclage intérieur et extérieur imposée à la Cisjordanie et à Gaza avaient entraîné un appauvrissement. La communauté internationale devait trouver un moyen de permettre à l'économie palestinienne de se dégager de cette dépendance. Le représentant a souligné l'importance d'un règlement politique pour le rétablissement de la paix sur le territoire, qui seul permettrait le développement économique de la Palestine et la prospérité de son peuple. L'Autorité palestinienne, qui s'employait à préparer la création d'un État, se heurtait à des difficultés qui appelaient une assistance internationale plus importante sous forme de contributions aux ressources extrabudgétaires: celles-ci étaient en effet nécessaires à la réalisation régulière des activités d'assistance au peuple palestinien menées par la CNUCED. Le représentant souscrivait à l'affirmation contenue dans le rapport selon laquelle tout programme de réformes en vue de la création d'un État palestinien devait privilégier une politique commerciale axée sur le développement plutôt qu'une stratégie de développement

reposant sur le commerce. Ces réformes devaient être conçues dans le cadre d'un programme fondé sur un consensus national, définissant clairement les priorités d'un développement visant les couches pauvres et les priorités en matière de réforme.

33. Le représentant de la **Jordanie** a remercié la CNUCED de son rapport et de la présentation qui en avait été faite par le représentant du secrétariat. Il était affligeant de relever, dans l'analyse de l'économie palestinienne déchirée par la guerre, des chiffres faisant apparaître de fortes chutes du PIB et du revenu par habitant, ainsi que la forte progression du manque à gagner cumulé, c'est-à-dire des revenus non dégagés, et par conséquent de la pauvreté. Tout cela était le résultat des opérations militaires d'Israël, qui avaient entraîné le ralentissement de l'activité économique, la destruction des infrastructures, l'érosion de la base économique et la réorientation des dépenses vers la consommation, aux dépens de l'investissement. Alors que les deux tiers de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, dont un tiers dans des conditions d'extrême pauvreté, on ne pouvait pas parler de développement et de croissance. Le rapport montrait clairement combien il était difficile de construire effectivement une économie dans des conditions d'occupation étrangère et de guerre.

34. Le représentant voulait croire que les récents développements donnaient quelques raisons, même ténues, d'espérer la fin des relations hostiles entre les parties israélienne et palestinienne. La situation économique du peuple palestinien et les réformes économiques entreprises étaient directement liées à la situation sur le plan de la sécurité et à la situation politique. La paix et la sécurité permettraient aux Palestiniens de s'attacher à corriger leur profil de croissance, à mettre en œuvre des politiques commerciales axées sur le développement et à donner suite à de nombreuses autres recommandations contenues dans le rapport, comme de définir une feuille de route palestinienne et d'assurer une synergie entre objectifs immédiats et objectifs stratégiques.

35. Le représentant a souligné la nécessité d'étayer les récents progrès en liant le retrait israélien de Gaza à la feuille de route, ce pourquoi la Jordanie était prête à jouer un rôle à tous les niveaux; en assurant la sécurité et la stabilité pour le peuple palestinien; en accordant un appui financier au peuple palestinien; en renforçant la capacité des institutions palestiniennes officielles; en engageant les organisations internationales à accorder une assistance technique aux Palestiniens; et en soutenant le maintien de l'assistance de la CNUCED au peuple

palestinien. Enfin, il a remercié le Groupe pour l'assistance au peuple palestinien de ses efforts, ainsi que la communauté des donateurs.

36. Le représentant de la **Chine** a dit que son pays se félicitait du rôle de la CNUCED et des activités accomplies au titre de son programme d'assistance au peuple palestinien pendant l'année écoulée. Il a également salué le rapport du secrétariat pour les recommandations judicieuses qu'il contenait et qui devaient permettre aux Palestiniens de mettre leur économie sur la voie du redressement. Alors que le Consensus de São Paulo préconisait l'intensification du programme d'assistance au peuple palestinien, et son renforcement au moyen de ressources suffisantes, il y avait encore un gouffre entre les réalités et les besoins. De fait, le programme d'activités du secrétariat risquait d'être réduit faute de ressources. Le représentant a exprimé l'espoir que la communauté internationale accorderait une attention suffisante à ce problème. Il a exprimé, par ailleurs, la profonde préoccupation de son pays au sujet du désastre humanitaire qui touchait le peuple palestinien, et a demandé à la communauté internationale de prêter davantage attention au conflit entre Israël et la Palestine. Pour la Chine, le développement de l'économie palestinienne dépendait des progrès qui seraient accomplis dans le processus de paix sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de la feuille de route.

37. Le représentant de la **République islamique d'Iran** s'est associé aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que du Groupe asiatique, et a dit que son pays se félicitait du rapport de la CNUCED sur son assistance au peuple palestinien et des informations qu'il renfermait. Il y était clairement indiqué que le peuple palestinien travaillait dans un environnement marqué par l'insécurité, l'appauvrissement et le déni des droits fondamentaux. Le repli économique se poursuivait, entraînant de graves conséquences des points de vue de la pauvreté, de la capacité de production et du bien-être de la population. Cette économie déchirée par la guerre avait aussi été privée d'interactions avec les autres économies de la région. Elle était restée en perte de vitesse pendant l'année écoulée, sa capacité d'offre ayant continué de se contracter du fait de décennies d'occupation, de la destruction et de la dégradation des infrastructures privées et publiques, ainsi que des restrictions apportées à la circulation des personnes et des biens, et d'une politique systématique de bouclage intérieur et extérieur.

38. Ironiquement, l'érosion des capacités de production palestiniennes et la diminution de l'aptitude de la population à se nourrir elle-même avaient provoqué un accroissement des

importations, pour le plus grand avantage de la puissance occupante. Les relations économiques forcées entre les Palestiniens et Israël étaient devenues un exemple classique d'entité occupante utilisant toutes les possibilités et tous les moyens d'exploiter systématiquement le pays occupé. La reconnaissance des droits fondamentaux des Palestiniens, dont leur droit au développement, et l'application par l'entité occupante des conventions pertinentes de Genève relatives aux civils dans des territoires occupés devaient être exigées immédiatement par la communauté internationale. Le représentant a rendu hommage à la CNUCED pour l'assistance fournie au peuple palestinien dans des conditions aussi défavorables. Cette assistance devait adopter une approche double, d'abord empêcher autant que possible la dégradation de l'économie palestinienne, ensuite, aider le Gouvernement palestinien à renforcer ses institutions et ses infrastructures en vue de la création prochaine d'un État.

39. Le représentant du **Japon** dit que son pays soutenait le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, et attachait beaucoup d'importance à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Il a souligné les récentes contributions apportées par le Japon au processus de paix suite au retrait israélien de Gaza, notamment un don de 49,8 millions de dollars É.-U. à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. En outre, lors de la dernière rencontre entre le Premier Ministre japonais et le Président de l'Autorité palestinienne, le Japon avait annoncé une contribution de 100 millions de dollars É.-U. pour la remise en état des camps de réfugiés dans la bande de Gaza. Cette assistance était censée créer 1 670 emplois par jour pour les chômeurs. Le représentant a conclu en affirmant l'intention du Japon de continuer d'aider la Palestine à faire face à la crise et à parvenir à la paix au Moyen-Orient. Il a aussi exprimé les préoccupations de son gouvernement concernant les difficultés de ressources auxquelles le programme d'assistance de la CNUCED devait faire face à l'heure actuelle.

40. Le représentant de la **Tunisie** a remercié la CNUCED de son excellent rapport et le représentant du secrétariat de la présentation qu'il en avait faite, et il s'est associé aux déclarations du Groupe africain et du Groupe des 77 et de la Chine. Le peuple palestinien souffrait en raison de l'occupation, de l'aggravation des restrictions israéliennes à la circulation des personnes et des biens, de la destruction des infrastructures et de la base économique ainsi que d'une rigoureuse politique de bouclage imposée sur leur territoire.

41. Le rapport montrait toute la souffrance qu'entraînait une pauvreté touchant près des deux tiers de la population palestinienne, dont un tiers vivait dans des conditions d'extrême pauvreté. La politique d'implantation de colonies de peuplement et la construction d'un mur de séparation aggravaient la détérioration de l'économie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Palestine. L'amélioration des conditions difficiles régnant sur le territoire palestinien exigeait une solution durable et globale, la fin de l'occupation israélienne, l'établissement de l'État palestinien et la poursuite du soutien international au peuple palestinien.

42. Tout en appréciant à leur juste valeur les grands efforts déployés par la CNUCED et l'appui qu'elle accordait au peuple palestinien, la délégation tunisienne demandait aux membres de la CNUCED, en particulier aux pays donateurs, de renforcer leur coordination avec son programme et d'accroître le soutien qu'ils lui accordaient afin de permettre à la CNUCED de renforcer ses efforts en faveur du peuple palestinien et de l'établissement de leur État.

43. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit toute la valeur que son groupe attachait au programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Faisant référence au rapport du secrétariat, il a noté que la majorité des Palestiniens vivaient dans la pauvreté. Même si l'assistance internationale portait effectivement ses fruits, l'état de choses et les conditions de guerre qui régnaient sur le territoire palestinien occupé compromettaient tous les efforts. L'assistance internationale devait s'attacher à améliorer le niveau de vie des Palestiniens. Mais comment atteindre un tel objectif si l'on ne faisait pas régner la paix? Il était donc important de soutenir tout progrès conduisant à la fin du conflit et à l'établissement de la paix.

44. Le représentant de la **Ligue des États arabes** s'est félicité de l'assistance technique accordée par la CNUCED au peuple palestinien ces dernières années. Il a appelé l'attention sur les faits alarmants révélés par le rapport, qui faisait apparaître l'absence de tout progrès. L'économie palestinienne était aujourd'hui réduite de 15 % par rapport à ce qu'elle était quatre ans plus tôt, essentiellement en raison du siège imposé sur le territoire palestinien occupé, de la destruction des habitations et des infrastructures, et de la dépendance à l'égard de l'économie israélienne. Le coût estimatif des quatre dernières années n'était pas inférieur à 10 milliards de dollars É.-U. De plus, le rapport indiquait que les deux tiers des Palestiniens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, et qu'un tiers d'entre eux vivaient dans un état d'extrême pauvreté. Cette

situation exigeait que l'on consacre des efforts tout particuliers et ininterrompus à renforcer les institutions palestiniennes. À cet égard, la Ligue des États arabes jugeait tout à fait pertinentes les initiatives du Groupe pour l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED: elles méritaient d'être soutenues et renforcées, conformément au Plan d'action de Bangkok et au Consensus de São Paulo. Le représentant espérait que l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien serait augmentée et diversifiée pour répondre aux besoins de l'Autorité palestinienne.

45. La situation actuelle de l'économie exigeait de la communauté des donateurs un ensemble de mesures spéciales d'appui pour répondre de manière positive aux besoins économiques du peuple palestinien. Le représentant a demandé à la CNUCED et aux pays donateurs de soutenir un tel programme afin de mettre en place les capacités nécessaires pour assurer la pleine souveraineté et l'indépendance nationale palestinienne.
